

Article 31 du Règlement

Canada qui se soucie de tous ses citoyens, qui veille à ce que chacun puisse survivre.

Les services d'assistance sociale ne peuvent plus répondre à la demande des Canadiens à faible revenu et de leurs familles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le nombre de familles canadiennes qui doivent s'adresser aux banques d'alimentation a augmenté. La clientèle des banques d'alimentation se compose à 40 p. 100 d'enfants—non pas les vôtres, monsieur le Président, ni ceux des députés d'en face ou de ce côté-ci de la Chambre. C'est bien triste, mais la clientèle des banques d'alimentation est composée à 40 p. 100 d'enfants.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le gouvernement fédéral n'assume pas la responsabilité qui est la sienne de fournir une aide suffisante aux provinces. En fait, son aide est insuffisante. Le gouvernement ne fait rien pour aider les Canadiens à faible revenu et, en fait, n'assume pas la responsabilité qu'il a de s'assurer que les programmes d'assistance sociale sont accessibles à tous les nécessiteux.

J'ai déjà dit à quel point les prestations d'assistance sociale étaient insuffisantes dans ma province de la Colombie-Britannique. J'ai expliqué à quoi cela tenait. Le gouvernement britanno-colombien étouffe tellement le régime d'assistance sociale que sa province en devient riche.

Je tiens à citer officiellement des statistiques à l'appui de cette affirmation. Dans le rapport qu'il a publié en 1989, le Social Planning and Research Council of British Columbia donne un aperçu du déficit auquel les assistés sociaux se heurtent chaque mois, déficit qui constitue la différence entre les prestations d'aide sociale et la somme dont a besoin une personne ou une famille pour participer pleinement à la vie de sa collectivité.

Ainsi, un homme seul connaît un déficit de 83 p. 100, car il reçoit 430 \$, alors qu'il a besoin de 787 \$. Pour un couple sans enfants, le déficit est de 59 p. 100, ses prestations d'aide sociale étant de 732 \$ et ses besoins se chiffrant à 1 164 \$. Le déficit d'une mère qui élève seule un enfant est de 44 p. 100. Elle reçoit en effet 815 \$, alors qu'il lui faudrait 1 176 \$. Pour une mère qui élève seule deux adolescents, le déficit est de 66 p. 100, car elle reçoit 986 \$, alors qu'il lui faudrait 1 633 \$. Un couple avec un bébé et un petit enfant se heurte à un déficit de 69 p. 100, puisqu'il reçoit 1 038 \$ des 1 753 \$ dont il aurait besoin.

Quoique hypothétiques, ces exemples sont fondés sur des moyennes provinciales. Ils ne tiennent pas compte de la crise du logement qui sévit à l'heure actuelle dans le Lower Mainland et dans beaucoup d'autres collectivités

de la Colombie-Britannique et qui rend la vie encore plus difficile aux assistés sociaux.

Le Régime d'assistance publique du Canada repose sur le principe que peu importe où l'on vit au Canada, que ce soit sur l'île Vancouver, dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, à Fort St. John, à Yellowknife, à Whitehorse, à Edmonton ou dans une ferme des Prairies, à Regina. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée disposera encore de vingt minutes lorsque nous reprendrons l'étude de ce projet de loi, à 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour ne le reprendre qu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 14 heures.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PROGRAMME D'EMPLOI POUR LES ÉTUDIANTS

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour signaler l'état déplorable des programmes d'emploi d'été pour nos étudiants du niveau postsecondaire.

Le gouvernement a réduit de 41 millions de dollars les fonds affectés au programme EEET, un programme d'emploi d'été pour les étudiants, ce qui représente une réduction de 35 p. 100 pour la prochaine année. Depuis 1985, la contribution du gouvernement à ce programme a diminué progressivement, passant de 149 millions à 71 millions de dollars. Le nombre d'emplois créés est passé de plus de 87 000 à 71 000 au cours des quatre dernières années. À cause des dernières coupes qui ont été faites, 24 000 étudiants de plus seront sans emploi d'été cette année.

Tout cela semble plutôt étrange lorsque nous considérons que, depuis 1985, les frais de scolarité ont presque doublé et les frais de subsistance ont monté en flèche. Étant donné les coupes récentes dans les paiements de transfert, nous pouvons nous attendre à ce que cette tendance se maintienne. Or, le programme EEET ne donne aux étudiants que 10 semaines de travail, à 5,73 \$ l'heure, alors qu'ils sont disponibles pendant 16 semaines.